



Programme
« Citoyens, Égalité, Droits & Valeurs »
2021 – 2027

Fiche technique
Volet 2 – Égalité, Droits et
Égalité de genre

Sommaire (à jour le 04/07/2024)

Introduction.....	P.3
Objectifs généraux.....	P.3
Budget du volet	P.4
Action 1 Promouvoir l'égalité et combattre le racisme, la	
xénophobie et la discrimination	P.5
Priorité n°1 : Lutte contre la discrimination, le racisme, la xénophobie et	
d'autres formes d'intolérance	P.5
Priorité n°2 : Promotion de la gestion de la diversité et de l'inclusion sur le	
lieu de travail, tant dans le secteur public que dans le secteur privé	P.6
Priorité n°3 : Lutte contre la discrimination à l'égard des personnes	
LGBTIQ et promotion de l'égalité LGBTIQ par la mise en œuvre de la	
stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ	P.6
Priorité n°4 : Appel destiné aux pouvoirs publics visant à améliorer leurs	
réponses à la discrimination (intersectionnelle), au racisme, à l'antisémitisme,	
à la haine antimusulmans et à la xénophobie, à la phobie LGBTI et à toutes	
les autres formes d'intolérance	P.7

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>





Action 2 Points de contact nationaux pour les Roms pour l'égalité des Roms, inclusion et participation	P.9
Priorité unique	P.9
Action 3 Promouvoir l'égalité de genre	P.11
Priorité n°1 : S'attaquer aux causes profondes de l'écart entre les hommes et les femmes en matière de soins en promouvant une approche transformatrice du genre et en remettant en question les stéréotypes sexistes	P.11
Priorité n°2 : Soutenir la mise en œuvre des dispositions de la directive sur la transparence des rémunérations.....	P.12
Action 4 Protéger et promouvoir les droits de l'enfant	P.14
Priorité n°1 : Santé mentale des enfants	P.14
Priorité n°2 : Intégration des droits de l'enfant dans les actions aux niveaux national et local.....	P.14
Priorité n°3 : Engagement et participation des enfants	P.14
Priorité n°4 : La compréhension des droits démocratiques, qui commence dès l'enfance.....	P.14
Action 5 Autorités nationales de protection des données pour contacter les parties prenantes dans la législation sur la protection des données	P.15
Priorité unique	P.15





Introduction

Ce volet vise à promouvoir les droits, la non-discrimination, l'égalité, y compris l'égalité des sexes, et faire progresser l'intégration de la dimension de genre et de la non-discrimination. Les projets dans ce domaine devront prévenir et combattre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle et respecter le principe de non-discrimination pour les motifs prévus à l'article 21 de la Charte de l'UE.



Objectifs généraux :

- **Protéger et promouvoir les droits et les valeurs** inscrits dans les Traités, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et dans le cadre international applicable aux conventions relatives aux droits de l'Homme
- **Soutenir les organisations de la société civile** actives aux niveaux local, régional, national et transnational ;
- **Encourager la participation civique et démocratique**, afin de soutenir et de développer davantage des sociétés ouvertes



Budget volet :

<i>Volet Egalité, Droits et égalité de genre</i>	2023 (€)	2024 (€)
	36 863 099	36 019 970
Combattre le racisme, la xénophobie et toutes les formes d'intolérance	20 000 000	/
Egalité des genres	/	11 800 000
Protection des données	6 700 000	8 965 000
Droits de l'enfant	/	11 800 000
Point de contact national pour les Roms	/	1 600 000





Action 1 | Promouvoir l'égalité et combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination



Objectifs spécifiques :

- **Promouvoir l'égalité, prévenir et combattre les inégalités et discriminations fondées** sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle et respecter le principe de non-discrimination
- **Soutenir, faire progresser et mettre en œuvre des politiques** visant à promouvoir les droits des femmes, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'intégration de la dimension de genre

Public visé :

- Autorités publiques à tous les niveaux, y compris les organismes de promotion de l'égalité et les organisations de la société civile (organisations communautaires).

La subvention sera une **subvention forfaitaire et remboursera donc un montant fixe**, basé sur une somme forfaitaire ou un financement non lié aux coûts. Le montant sera fixé par l'autorité subventionnaire sur la base du budget estimé du projet et d'un taux de cofinancement de 90%.



APPEL À PROJETS POUR L'ACTION 1 :

Les priorités détaillées ci-dessous sont à choisir par le porteur de projet



Priorités n°1 pour 2022 : Lutte contre la discrimination, le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance

- **Prévenir et combattre la xénophobie et l'intolérance**, notamment en renforçant la confiance entre les individus, les communautés et les autorités nationales, ainsi que les activités visant à accroître le signalement
- Renforcer et à soutenir le rôle des organisations de la société civile et à améliorer le signalement, la sensibilisation aux droits, la protection, la défense et la représentation d'intérêts des victimes, **contribuant ainsi à la mise en œuvre effective de la directive sur l'égalité raciale (directive 2000/43/CE du Conseil)**
- **Prévenir et combattre toutes les formes d'antisémitisme** telles que décrites dans la définition de travail juridiquement non contraignante de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>





Activités attendues :

- Les projets visant à **répondre aux vulnérabilités de groupes spécifiques** et des communautés particulièrement touchées par ces formes d'intolérance
- Les projets contribuant à la **mise en œuvre du Cadre stratégique de l'UE pour les Roms** sur l'égalité, l'inclusion et la participation.
- Les actions de **prévention et de lutte contre toutes les formes d'antisémitisme**.
- Les activités pour **prévenir et combattre la xénophobie et l'intolérance aux migrants**, ainsi que pour répondre aux formes structurelles de racisme auxquelles sont confrontées les personnes de couleur et les personnes d'ascendance africaine.
- Les initiatives visant à **responsabiliser et à soutenir le rôle des organisations de la société civile**



Priorités n°2 pour 2022 : Promouvoir la gestion de la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail, à la fois secteur public et privé

- **Viser à augmenter le nombre de chartes de la diversité dans les États membres**, le nombre de signataires de ces chartes et les actions spécifiques qui favorisent la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail
- **Contribuer à accroître la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail**

Activités attendues :

- **L'augmentation du nombre de Chartes sur la diversité** dans les États membres, leur nombre de signataires ;
- **L'augmentation des actions spécifiques** qui favorisent la diversité et l'inclusion au sein du lieu de travail



Priorités n°3 pour 2022 : Lutter contre la discrimination à l'égard des personnes LGBTIQ et promouvoir l'égalité LGBTIQ à travers la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité LGBTIQ

- **Lutter contre la discrimination intersectionnelle et les inégalités subies en raison de l'orientation sexuelle**, de l'identité de genre, de l'expression de genre et des caractéristiques sexuelles dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la santé.





- **Lutter contre les stéréotypes liés au genre et à la sexualité dans et par l'éducation**, apporter un soutien aux familles arc-en-ciel et à sensibiliser aux défis auxquels elles sont confrontées, ainsi qu'à prévenir et à combattre la phobie LGBTQI

Activités attendues :

- Initiatives concernant la **discrimination intersectionnelle et les inégalités** subies en raison de l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles dans le domaine de l'emploi, éducation et santé
- **Formation** des professionnels
- **Lutte contre les stéréotypes** de genre et sexuels dans l'éducation
- **Soutien** aux familles arc-en-ciel
- **Sensibilisation** aux défis auxquels elles sont confrontées et prévenir et combattre les crimes et discours haineux



Priorités n°4 pour 2022 : Appel destiné aux pouvoirs publics visant à améliorer leurs réponses à la discrimination (intersectionnelle), au racisme, à l'antisémitisme, à la haine antimusulmans et à la xénophobie, à la phobie LGBTI et à toutes les autres formes d'intolérance

- **Améliorer la mise en œuvre de la directive sur l'égalité raciale** et de la décision-cadre sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie, de la recommandation C (2018) 3850 de la Commission relative aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement
- **Elaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour lutter contre le racisme**, la xénophobie, la phobie LGBTI et toutes les autres formes d'intolérance, y compris des stratégies de lutte contre l'antisémitisme.

Activités attendues :

- Publier des plans d'action ou des stratégies
- Former des agents et/ou autorités chargés de l'application de la loi au niveau national, régional ou local
- Améliorer les pratiques en matière d'enregistrement et de collecte de données sur l'égalité dans les États membres, en s'appuyant sur les travaux du sous-groupe sur les données relatives à l'égalité et des travaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sur les données relatives à l'égalité

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>





- Améliorer le soutien aux victimes de discriminations (intersectionnelles) au niveau national, régional ou local
- Lutter contre le sous-signalment
- Renforcer la confiance entre les communautés et les autorités publiques



Critères d'éligibilité :

- Projet national ou transnational
- La candidature doit impliquer au moins 2 organisations et le montant demandé ne peut pas être inférieur à 100 000 €.
- Les projets doivent durer entre 12 et 24 mois.
- Préfinancement de 80%

Pour les 3 premières priorités :

- Les candidats et les partenaires doivent être des entités publiques ou des organisations privées ou une organisation internationale.

Pour la 4^{ème} priorité :

- Les candidats doivent être des autorités publiques et les partenaires doivent être des entités publiques, des organisations privées ou des organisations internationales.





ACTION 2 | Points de contact nationaux pour les Roms pour l'égalité des Roms, inclusion et participation



Objectifs spécifiques :

- **Promouvoir** l'égalité
- **Prévenir et combattre** les inégalités et la discrimination pour les motifs de sexe, d'origine raciale ou ethnique, de religion ou de croyance, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle
- **Respect du principe de non-discrimination** pour les motifs fournis à l'article 21 de la Charte
- **Autonomiser** les points de contact nationaux Roms
- **Mobiliser et garantir l'engagement continu** de toutes les parties prenantes concernées
- **Renforcer la responsabilité, l'engagement et l'appropriation** multipartite et transparente du processus d'égalité, d'inclusion et de participation des Roms
- **Promouvoir la participation** des femmes Roms et des jeunes Roms à la conception et mise en œuvre de la plateforme nationale Rom

Public visé :

- Points de contact nationaux pour les Roms



APPEL À PROJETS POUR L'ACTION 2 :



Priorité unique :

Cet appel vise à soutenir la mise en place de renforcement des processus nationaux de concertation dans les États membres, par le biais de plateformes nationales pour les Roms convoquées et gérées par Points de contact Roms.

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>





Activités attendues :

- **Mise en place et renfort** des plateformes nationales pour les Roms
- **Réunions, groupes de travail, séminaires, événements** aux niveaux national, régional ou local, avec discussion sur des sujets tels que l'éducation, l'emploi, la santé, le logement et la représentation, la réduction de la pauvreté, etc.
- **Sensibilisation, discussion** dédiée sur les résultats du suivi civil de la mise en œuvre des stratégies nationales pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms
- **Évaluation et examen des stratégies nationales** pour l'égalité, l'inclusion et la participation et les mesures d'intégration des Roms
- **Échange transnational** entre différentes plateformes nationales Roms (échange de bonnes pratiques)
- **Échange et participation** du représentant désigné de la Plateforme nationale des Roms aux réunions préparatoires sur la plateforme européenne des Roms

Critères d'éligibilité :

- Les candidats doivent être des **points de contact nationaux pour les Roms**, avec une seule candidature par État membre
- Les partenaires peuvent être des organisations privées ou publiques
- Le projet peut être national ou transnational
- La durée du projet ne doit pas dépasser 24 mois et la subvention de l'UE demandée ne peut pas être supérieure à 200 000 €





ACTION 3 | Promouvoir l'égalité de genre

Objectifs spécifiques :

- **Soutenir, faire progresser et mettre en œuvre des politiques globales** pour promouvoir pleinement le droit des femmes, l'égalité des sexes, y compris l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'autonomisation des femmes et l'intégration de la dimension de genre

Public visé :

- Gouvernements des États membres, autorités locales et régionales et leurs associations, organismes d'égalité, organisations de la société civile, organisations de défense des droits des femmes



APPEL À PROJETS POUR L'ACTION 3 :



Priorité 1 : S'attaquer aux causes profondes de l'écart entre les hommes et les femmes en matière de « soin » (*care*) en promouvant une approche transformatrice du genre et en remettant en question les stéréotypes sexistes

- **Promotion de pratiques favorables à la famille dans les entreprises sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée**, tant par les femmes que par les hommes
- **Prévention et la protection contre tout traitement discriminant à l'égard des femmes pendant et après la grossesse**, ainsi qu'à l'égard des femmes et des hommes qui ont pris un congé familial et des formules de travail flexibles
- **Sensibiliser à la valeur des métiers du « soins » (*care*)** en réfléchissant à l'appréciation des compétences nécessaires pour ce travail, y compris les conditions de travail dans les emplois de *care*
- **Remettre en question les stéréotypes de genre qui perpétuent la division traditionnelle du travail** (promouvoir le rôle des hommes dans le « soin » (*care*) et encourager les hommes à prendre un congé parental et de paternité, encourager la participation des hommes aux activités de « soin » (formelles et informelles), tant





pour les soins aux enfants que pour les soins à long terme, etc.)

Activités attendues :

- Conception de nouvelles approches visant à encourager un modèle à deux apporteurs de revenu/deux pourvoyeurs de soins et à lutter contre les stéréotypes sexistes.
- Renforcement des capacités et formation, y compris des gestionnaires des ressources humaines, des représentants des autorités, des partenaires sociaux et d'autres parties prenantes concernées, y compris des organisations de la société civile.
- Apprentissage mutuel, échange de bonnes pratiques, coopération entre les différents acteurs.
- Diffusion d'informations et sensibilisation, notamment par la voie des médias sociaux ou au moyen de campagnes de presse.



Priorité 2 : Soutenir la mise en œuvre des dispositions de la directive sur la transparence des rémunérations

- **Aider les organismes des États membres chargés de la mise en œuvre des dispositions de la directive sur la transparence des rémunérations** à élaborer des orientations et/ou des outils nationaux pour des systèmes d'évaluation et de classification des emplois tenant compte de la dimension de genre et à sensibiliser les représentants des employeurs et des travailleurs de leurs pays respectifs à ces orientations et/ou outils.
- **Renforcer l'application du principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un même travail** ou un travail de même valeur grâce à la transparence des rémunérations et à des mécanismes d'application.

Activités attendues :

- Mise en place de systèmes de rémunération transparents, détection des discriminations salariales indirectes liées à la sous-évaluation des fonctions généralement occupées par les femmes et correction.
- Sensibilisation accrue à l'objectif et aux avantages des systèmes d'évaluation et de classification des fonctions neutres du point de vue du genre.
- Renforcement des connaissances et de l'expertise afin de négocier des systèmes de classification des fonctions neutres du point de vue du genre.
- Remise en question des critères traditionnels, dépassés et non transparents, qui ne sont pas neutres du point de vue du genre et renforcent ainsi la ségrégation professionnelle et les inégalités salariales.

Critères d'éligibilité pour la priorité 1 :

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>





- Les candidats et partenaires doivent être des entités publiques ou des organisations privées ou une organisation internationale.
- Projet national ou transnational
- La candidature doit impliquer au moins deux organisations
- Subvention de 100 000 € minimum
- Durée du projet : entre 12 et 24 mois
- Préfinancement de 80%

Critères d'éligibilité pour la priorité 2 :

- Le porteur du projet doit être les autorités nationales chargées de la mise en œuvre des dispositions de la directive sur la transparence des rémunérations et les partenaires doivent être des entités publiques ou des organisations privées ou une organisation internationale.
- Une seule candidature par Etat Membre
- Projet national ou transnational
- La candidature doit impliquer au moins deux organisations
- Subvention de 100 000 € minimum
- Durée du projet : entre 12 et 24 mois
- Préfinancement de 80%





ACTION 4 | Protéger et promouvoir les droits de l'enfant



Objectifs spécifiques :

- **Soutenir, faire progresser et mettre en œuvre** des politiques globales pour protéger et promouvoir les droits de l'enfant.

Public visé :

- Autorités nationales et locales, organisations de la société civile, y compris internationales ;
- Les organisations de la société civile et les universités dont le travail est pertinent dans le domaine des droits de l'enfant



APPEL À PROJETS POUR L'ACTION 4 :



Priorité n°1 : La santé mentale des enfants

- **Prévention, protection et soutien aux enfants souffrant de problèmes de santé mentale**
- **S'attaquer aux causes des troubles de la santé mentale dont souffrent les enfants et aux interactions entre ces domaines et d'autres domaines liés aux droits de l'enfant** (environnement numérique, éducation, inclusion sociale, pauvreté, etc.)
- **Prévention et protection des problèmes de santé mentale des enfants migrants et réfugiés**, notamment les enfants non accompagnés et séparés, y compris ceux qui ont fui la guerre en Ukraine



Priorité n°2 : Intégrer la perspective des droits de l'enfant dans les actions aux niveaux national et local

Se concentrer sur la mise en œuvre d'outils d'intégration des droits de l'enfant aux niveaux national et local, tels que :

- La collecte de données fiables sur les enfants (indicateurs ou critères de références sur les droits de l'enfant) **afin de contribuer à l'élaboration de politiques nationales**

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>





- **La budgétisation des droits de l'enfant** (suivi de ressources allouées à la protection des droits de l'enfant etc.)
- **Le développement de stratégies pertinentes** sur les droits de l'enfant au niveau national et au niveau local
- **Améliorer et fournir des ressources adéquates pour les mécanismes** nouveaux et existants de participation des enfants
- **Coordonner les efforts** pour mieux mettre en œuvre les obligations juridiques de l'UE et internationales au niveau national et local.
- **Coordonner la programmation et la mise en œuvre des fonds de l'UE** entre les parties prenantes concernées, y compris les enfants

Priorité n°3 : Participation et engagement des enfants

- **Promouvoir une participation inclusive et systémique des enfants** aux niveaux local, national et de l'UE afin **de garantir que des enfants soient entendus et écoutés**, en particulier dans les domaines qui les concernent
- **Renforcer l'éducation à la citoyenneté, l'égalité** (y compris l'égalité des sexes) **et la participation aux processus démocratiques, impliquer les enfants dans les discussions politiques et sensibiliser le grand public** aux droits de l'enfant
- **Renforcer les mécanismes inclusifs et systémiques pour la participation des enfants** aux niveaux local et national, **y compris les enfants qui peuvent être sous-représentés dans les mécanismes existants de participation** (vulnérabilité multiple, milieu socio-économique défavorisé, migrants, groupes minoritaires, zones rurales, placés dans des institutions etc.)

Priorité n°4 : La compréhension des droits démocratiques, qui commence dès l'enfance

- **Création de boîtes à outils pédagogiques** expliquant les notions de démocratie, d'État de droit, de droits fondamentaux et leur interdépendance seraient importantes afin de bien comprendre les processus démocratiques.
- Des méthodes d'apprentissage créatives, notamment des jeux numériques, des applications ou des récits, pourraient compléter les outils pédagogiques traditionnels, **rendant les notions abstraites plus accessibles aux enfants de différents groupes d'âge.**

Activités attendues :

- **Apprentissage mutuel, formations, échange et identification** de bonnes pratiques, coopération
- **Diffusion et sensibilisation** : réseaux sociaux et campagne de presse
- **Renforcement des capacités et des formations** des autorités nationales,

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>





régionales et locales la conception et la mise en œuvre de protocoles, l'élaboration de méthodes de travail et d'outils

- Analyse, telle que la collecte et la recherche de données et la création d'outils ou de bases de données

Les activités doivent être pensées et mises en œuvre **avec la coopération des enfants**, afin de s'assurer qu'elles répondent à leurs besoins.

Critères d'éligibilité :

- Les candidats et partenaires doivent être des entités publiques ou des organisations privées ou une organisation internationale.
- Les organisations à but lucratif doivent soumettre des candidatures en partenariat avec des entités publiques ou des organisations privées à but non-lucratif
- Avoir une *child policy*
- Projet national ou transnational
- La candidature doit impliquer au moins deux organisations
- Subvention de 100 000 € minimum
- Durée du projet : 24 mois maximum
- Préfinancement de 80%





ACTION 5 | Autorités nationales de protection des données pour contacter les parties prenantes dans la législation sur la protection des données

Objectifs spécifiques :

- **Protéger et promouvoir** le droit à la protection des données personnelles.

Public visé :

- Autorités européennes de protection des données.



APPEL À PROJETS POUR L'ACTION 5 :



Priorité unique pour 2024 :

Cet appel a pour but d'encourager les initiatives visant à encadrer et promouvoir les droits concernant la législation sur la protection des données personnels

Activités attendues :

- **Soutenir davantage les activités menées** par les autorités nationales de protection des données
- **Faciliter la mise en œuvre** des obligations du RGPD en petites et moyennes entreprises (fourniture de conseils pratiques, de modèles et des outils destinés aux petites et moyennes entreprises qui peuvent être reproduits dans d'autres États membres)
- **Sensibiliser** le grand public au RGPD

Critères d'éligibilité :

- Les candidats doivent être des autorités nationales de protection des données au sens de l'article 51 du règlement (UE) 2016/679 ; les partenaires doivent être des entités publiques ou des organisations privées
- Projet national ou transnational
- La candidature peut impliquer une ou plusieurs organisations
- Subvention de 100 000€ minimum

Contact : Christine Marétheu | Cidem - Point de contact CERV ;

167 Bd de la Villette, 75010 Paris |

Tel : (+33) 01.80.05.27.41 |

E-Mail : cervfr@cidem.org

